



COLLÈGE
DE FRANCE
— 1530 —



Réseau ID (Internationalisation du droit) franco-brésilien

Premières rencontres

Les 15 et 16 octobre 2007

Faculté de droit de l'Université de São Paulo
Largo de São Francisco
São Paulo - Brésil

RESEAU FRANCO-BRESILIEN D'INTERNATIONALISATION DU DROIT (RESEAU ID)
15 et 16 octobre 2007

Pour illustrer l'évolution des relations entre droit international et droit interne, nous avons privilégié le thème, choisi par la majorité des membres du réseau, intitulé « Les violations graves des droits de l'homme et la lutte contre l'impunité » (trois sessions), réservant la dernière session au thème plus théorique, à savoir « La création d'un vocabulaire propre au droit international » qui renvoie non seulement à la question du multilinguisme, mais encore à celle du pluralisme de l'ordre international.

Première session (matinée du 15 octobre)

- Les normes internationales de protection des droits de l'homme et les difficultés de leur intégration en droit interne

Deuxième session (après-midi du 15 octobre)

- Les interactions entre droit interne et droit international pénal
- L'extension de la norme pénale interne : la question de la compétence universelle

Troisième session (matinée du 16 octobre)

- Adaptation et/ou résistance de la norme interne : les juridictions militaires
- Adaptation et/ou résistance de la norme interne : immunités, prescription, amnisties, grâce

Quatrième session (après-midi du 16 octobre)

- Création d'un vocabulaire propre au droit international : Multilinguisme et pluralisme

Sur chaque sous-thème, il serait souhaitable que les rapporteurs communiquent leurs textes, ou leurs résumés, deux semaines avant la rencontre, permettant ainsi de les diffuser à l'ensemble des participants et de limiter chaque présentation orale à 15 minutes afin de réserver le temps d'une discussion générale.

Les violations graves des droits de l'homme et la lutte contre l'impunité

Evolution des relations entre droit international et droit interne

S'agissant de violations graves (et/ou massives) des droits de l'homme, on observe un glissement entre la lutte contre les violations commises par des Etats (droit international des droits de l'homme) et la répression, au nom du nouveau mot d'ordre de «lutte contre l'impunité», des crimes commis par des individus (droit international pénal).

L'objectif de la rencontre est moins d'analyser la question bien connue de la fragmentation du droit international que d'éclairer ses effets sur les interactions entre droit international et droit interne. Dans cette perspective, chaque rapporteur s'attachera tout particulièrement à l'étude de ces interactions.

15 octobre 2007

- 9h30-10h30 Allocution d'ouverture par le Doyen de la Faculté de droit de l'Université de São Paulo M. João Grandino Rodas
- Présentation du Réseau ID par M. Francisco Rezek et Mme. Mireille Delmas Marty
- 10h30-12h00 Les normes internationales de protection des droits de l'homme et les difficultés de leur intégration en droit interne
M. Joaquim Barbosa et M. Régis de Gouttes (M.Emmanuel Decaux)
- 14h00-15h30 Les interactions entre droit interne et droit international pénal
M. Jorge Fontoura et M. Claude Jorda (Mme. Mireille Delmas-Marty)
- 16h00-17h30 L'extension de la norme pénale interne : la question de la compétence universelle
M. Francisco Rezek et M. Gilbert Guillaume (M.Alain Pellet)

16 octobre 2007

- 9h30-11h00 Adaptation et/ou résistance de la norme interne : les juridictions militaires
M. Sérgio Adorno, M. Emmanuel Decaux et Mme. Kathia Martin-Chenut
- 11h-12h30 Adaptation et/ou résistance de la norme interne : immunités, prescription, amnisties, grâce
M. Fabio Konder Comparato, M. Alain Pellet et Mme. Claudia Perrone Moisés

La création d'un vocabulaire propre au droit international

Evolution du droit international et respect des diversités nationales

Le volume des litiges internationaux s'accroît proportionnellement au développement des relations internationales.

Or la transposition des pratiques juridiques et judiciaires du domaine national, ou local, au contexte international implique un changement qualitatif important pour répondre au besoin de compréhension de la terminologie employée par les parties et autres participants dans chaque affaire.

Pour franchir l'abîme qui sépare les différentes langues (« traduction », étymologiquement, est conduire vers ou à travers), il faudrait non seulement trouver le mot correspondant, mais aussi transmettre le même signifié, adapté au contexte linguistique de l'émetteur et du récepteur.

Quand une cour internationale, arbitrale ou non, se réunit, il faut que ses participants puissent s'accorder sur le signifié qu'ils vont donner aux mots qu'ils vont employer. Sinon, il est presque impossible de parvenir à une décision correcte.

D'où la proposition de M. Olavo Baptista d'ouvrir une discussion sur la création d'un vocabulaire propre au droit international.

16 octobre 2007

14h30 -16h Création d'un vocabulaire propre au droit international :
Multilinguisme et pluralisme
M. Celso Lafer, M. Puissochet M. Leonardo Nemer Caldeira Brant
et M. Luiz Olavo Baptista (M.Evandro Menezes de Carvalho)

16h30-17h30 Conclusions de la rencontre et perspectives pour les prochaines
rencontres du réseau franco-brésilien
Mme. Mireille Delmas-Marty et M. Francisco Rezek